

Canada**Province de Québec**

Comté de Gatineau

Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 9 avril à 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Richard Poirier, Conseiller	poste n° 1
Madame Marie Gagnon, Conseillère	poste n° 2
Monsieur Zakary Armstrong, Conseiller	poste n° 3
Monsieur Paul Brouillard, Conseiller	poste n° 4

Sont vacants:

Maire
Poste n° 5
Poste n° 6

Aussi présente :

Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d'assemblée.

Informations de la Mairesse suppléante

1. Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Législation, Greffe & Conseil

- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2024
- 2.2 Adoption des prélèvements, des comptes payés et à payer au 31 mars 2024
- 2.3 Adoption de l'état des revenus et dépenses, du journal des salaires et du bilan au 31 mars 2024
- 2.4 Cessation de services Lac-Sam (section privée)
- 2.5 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 2.6 Autorisation signature entente MERN
- 2.7 Vente par la Municipalité du lot 4945324-redressement des titres en faveur du propriétaire

3. Finances, Administration et Ressources humaines

- 3.1 Embauche permanente urbanisme
- 3.2 Embauche-travaux publics
- 3.3 Démission du Directeur incendie par intérim
- 3.4 Remboursement TPS/TVQ

4. Transports, Travaux publics & Télécommunications
--

5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture
--

- 5.1 Achat d'une structure de jeux pour enfants
- 5.2 Achat de bacs à jardin surélevés
- 5.3 Offre de services-accessibilité réduite

6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique

7. Sécurité Incendies et Sécurité civile
--

7.1 Contrat Croix-Rouge

7.2 Contrat CLR

8. Hygiène du milieu & Environnement

9. Divers et Correspondance

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

MD AR24-04-058

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Mairesse suppléante, Madame Marie Gagnon, constate qu'il y a quorum et que 13 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h00

MD AR24-04-059

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Paul brouillard
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

MD AR24-04-060

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Richard Poirier
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

MD AR24-04-061

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 31 mars 2024;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong

Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 145,659.07\$, des prélèvements de 56,234.13\$, les comptes à payer de 25,979.82\$ ainsi que les salaires nets payés de 49,461.48\$ en date du 31 mars 2024 pour les chèques n^{os} 4558 à 4615, les prélèvements n^{os} 903 à 916 et les salaires nets du mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante ayant appuyé.

MD AR24-04-062

ADOPTION DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES, DU BILAN, DU JOURNAL DES SALAIRES ET DES RAPPORTS COMPARATIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du journal des salaires, du rapport des revenus et dépenses, du bilan et des rapports comparatifs au 31 mars 2024;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU d'adopter le journal des salaires, le rapport des revenus et dépenses, les rapports comparatifs et le bilan au 31 mars 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

MD AR24-04-063

CESSATION DE SERVICES CHEMIN DU LAC-SAM (PORTION PRIVÉE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une mise en demeure le 1^{er} novembre 2023, demandant à la municipalité de confirmer que le contournement du chemin du Lac-Sam sera complété afin qu'il ne traverse plus une propriété privée ainsi que l'échéancier pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE cette portion du chemin du Lac-Sam est privée et que la municipalité n'est pas responsable de l'entretien de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 00-10-193 adoptée pendant l'an 2000, avait pour effet de demander au ministère des Ressources naturelles l'autorisation de contourner le chemin du Lac-Sam sur la propriété du gouvernement du Québec et que la MRC avait procédé à l'évaluation des coûts au montant de 351 000\$;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, les travaux de contournement du chemin du Lac-Sam auraient de grandes conséquences financières auprès des contribuables de la Municipalité de Denholm;

CONSIDÉRANT QU'en autorisant des travaux pour un chemin privé, celui-ci engendrait des demandes de la part de d'autres secteurs;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs évènements ont contraint la sécurité des employés de la municipalité lors de la cueillette des matières résiduelles et/ou de vidanges septiques en circulant sur la portion privée du chemin du Lac-Sam;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Richard Poirier
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Denholm, ne procédera pas à des travaux de contournement du chemin du Lac-Sam et doit malheureusement cesser temporairement les services de cueillette des matières résiduelles et les vidanges septiques des résidences de la portion du Lac-Sam à partir du chemin de la Plage afin de respecter le demandeur de ne plus causer d'inconvénients majeurs en utilisant le chemin privé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

MD-AR24-04-064

DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

- ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29% depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du

Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

MD-AR24-04-065

PERSONNE AUTORISÉE À SIGNER AVEC LE MERN

ATTENDU QUE la municipalité désire faire une demande d'utilisation du territoire public du secteur du Lac-Sam pour y installer des bacs pour la cueillette des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la municipalité doit désigner une personne autorisée à signer les documents avec le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles ou pour toute communication;

ATTENDU QUE le conseil désigne la directrice générale, greffière-trésorière intérimaire, Madame Sara Turpin;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Paul Brouillard

Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU de désigner la directrice générale, greffière-trésorière intérimaire, Madame Sara Turpin comme personne autorisée de la Municipalité de Denholm à signer les documents avec le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles ou pour toute communication pour et au nom de la municipalité de Denholm.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

MD AR24-04-066

VENTE PAR LA MUNICIPALITÉ DU LOT 4 945 324 - REDRESSEMENT DE TITRES EN FAVEUR DU PROPRIÉTAIRE

ATTENDU QUE le lot n° 4 945 324 a été inscrit au registre foncier au nom de la municipalité à la suite de la réforme cadastrale;

ATTENDU QUE monsieur James Canavan affirme que ce lot lui appartenait;

ATTENDU QUE sur la matrice graphique de la municipalité, ce lot appartient à monsieur James Canavan;

ATTENDU QU'Hydro-Québec et monsieur James Canavan demandent à la municipalité de rétablir la situation;

ATTENDU QU' Hydro-Québec s'occupe de tous les frais reliés à ce dossier;

ATTENDU QUE la résolution avait été effectuée le 17 novembre 2021, cependant la transaction n'a jamais eu lieu;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Paul Brouillard
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Denholm vende, sans garantie légale pour la somme symbolique d'un (1 \$), plus les taxes si applicables, à monsieur James Canavan, la parcelle de terrain connue et désignée comme étant le lot n° 4 945 324;

QUE cette vente soit payable lors de la signature de l'acte de vente à intervenir;

QUE tous les frais relatifs à la préparation et à la publication de l'acte de vente soient à la charge complète d'Hydro-Québec;

QUE la Mairesse suppléante, madame Marie Gagnon et la Directrice générale intérimaire madame Sara Turpin, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

ADMINISTRATION, FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

MD-AR24-04-067

EMBAUCHE PERMANENTE AU SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Laberge occupe la fonction d'inspectrice municipale depuis le 1^{er} septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette période Madame Laberge a effectuée plusieurs formations auprès de la COMBEQ et obtiendra son titre d'officière municipale en bâtiments et en environnement au cours de l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de 6 mois est terminée et que Madame Laberge s'est démarquée dans son poste;

CONSIDÉRANT QUE les deux derniers employés ayant eu le poste n'ont pas eu de période d'essai, et ont tous deux été embauchés permanents dès le départ et ce, même sans diplôme;

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Laberge est à l'emploi de la municipalité depuis le 16 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale est embauchée sur une période de 35 heures par semaine au salaire horaire de 30 \$, incluant tous les bénéfices au contrat des employés de la Municipalité de Denholm 2023-2027;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment, environnement et urbanisme de la Municipalité de Denholm est chargé des fonctions principales suivantes :

- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.1.3);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier

Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche permanente de Madame Julie Laberge comme Inspectrice en bâtiment, environnement et urbanisme municipal aux conditions du contrat de travail des employés de Denholm 2023-2027 et à salaire horaire de 30\$, et que la municipalité la désigne à titre de personne responsable pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales concernant les « clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts», sur tout le territoire de la municipalité;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Madame Julie Laberge, à titre d'Inspectrice en bâtiment, environnement et urbanisme, soit autorisée à voir à l'application des règlements municipaux et Lois provinciales pertinentes et à entreprendre, si elle le juge nécessaire les poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements, le conseil l'autorisant par le fait même à délivrer des constats d'infractions servant à cette fin;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la mairesse suppléante n'ayant pas voté

MD-AR24-04-068

EMBAUCHE PROBATOIRE TRAVAUX PUBLICS – KEVIN MATHIEU

CONSIDÉRANT les besoins de journalier, opérateur et chauffeur au sein de l'équipe des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que le contremaître des travaux publics, Monsieur Patrick Mercier recommande à l'embauche probatoire de Monsieur Kevin Mathieu à titre journalier, opérateur et chauffeur au salaire horaire 27.50\$;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mathieu possède de l'expérience en voirie municipale;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Richard Poirier

Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche temporaire de Monsieur Kevin Mathieu à titre journalier, opérateur et chauffeur pour une période probatoire de douze (12) mois à

compter du 1^{er} avril 2024 à raison de 40 heures par semaine à un salaire horaire de 27.50\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la mairesse suppléante n'ayant pas voté

MD-AR24-04-069

DÉMISSION DU DIRECTEUR INTÉRIMAIRE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE MONSIEUR MARTIN LAFRENIÈRE

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Martin Lafrenière a avisé la municipalité, par écrit, le 2 avril 2024, qu'il remettait sa démission pour des raisons d'ordre personnelles;

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par Zakary Armstrong,
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Denholm accepte la démission du Directeur intérimaire du Service de sécurité incendie, monsieur Martin Lafrenière, et le remercie pour les services rendus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la mairesse suppléante n'ayant pas voté.

MD-AR24-04-070

SOMMES DE TPS/TVQ PERÇUES EN TROP

ATTENDU QUE lors de la production des rapports trimestriels de TPS-TVQ pour l'année 2023, nous avons perçus les sommes en trop lors de chaque rapport en lien avec une mauvaise imputation des écritures au système comptable;

ATTENDU QUE le montant total à remettre pour l'année 2023 est de 659 853.85\$;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'impact financier au budget puisque c'est seulement un remboursement reçu en trop;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Paul Brouillard
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU de rembourser la somme perçue en trop de 659 853.85\$ à Revenu Québec pour les rapports de TPS-TVQ de l'année 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

VOIRIE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, VIE SOCIALE, LOISIRS & CULTURE

MD-AR-04-071

ACHAT STRUCTURE DE JEUX POUR ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut faire l'acquisition d'une structure de jeux pour enfants afin de revitaliser le parc;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes familles se sont établis dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre qualité/prix se trouve chez Costco au montant de 3299.99\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Paul Brouillard
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise l'achat d'une structure de jeux pour enfants au montant de 3299\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

MD-AR24-04-072

ACHAT BACS À JARDIN SURÉLEVÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut faire l'acquisition de bacs à jardin surélevés afin d'offrir un jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QU'un jardin communautaire peut intéresser et rassembler les citoyens de tout âge;

CONSIDÉRANT QU'un jardin communautaire pourrait favoriser une alimentation saine au sein de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise l'achat de 6 bacs à jardin surélevés au montant de 89.99\$ chacun plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

MD AR24-04-073

APPELS D'OFFRES-RAMPE D'ACCÈS À MOBILITÉ RÉDUITE

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a procédé à des appels d'offres sur invitations, visant à effectuer une rampe d'accès à mobilité réduite;

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont subventionnés par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) offres des entreprises suivantes :

- GC construction 6,995\$ plus taxes
- Construction JMK 14,762.55 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat et d'effectuer une rampe d'accès à mobilité réduite au montant de 6,995\$ \$ plus taxes applicables;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SÉCURITÉ INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal

La Mairesse suppléante informe les membres du conseil que le rapport sur les activités du mois de mars 2024 du service incendie a été déposé.

MD-AR24-04-074

CROIX-ROUGE – ENTENTE

ATTENDU QUE les villes et municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C.-19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C. - 27);

ATTENDU QUE les villes et municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Denholm et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong

Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm renouvelle l'entente avec la CROIX-ROUGE, couvrant la période de deux (2) ans, et déboursera le montant de la contribution annuelle, de deux cent vingt-cinq (225 \$).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

MD-AR24-04-075

ENTENTE DE SERVICES DE RELÈVE TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le Groupe CLR pour les services de relève téléphonique afin de traiter les appels de la clientèle hors des heures d'affaires est à échéance;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU d'autoriser la Directrice générale, greffière-trésorière intérimaire Madame Sara Turpin à signer le renouvellement de l'entente avec le Groupe CLR pour et au nom de la Municipalité de Denholm.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

DIVERS ET CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal La Mairesse suppléante informe les conseillers que la prochaine réunion ordinaire de conseil sera le mardi le 7 mai 2024 à la salle municipale à 19h.

Note au procès-verbal La Mairesse suppléante informe les citoyens que le jour du scrutin de l'élection partielle se déroule dimanche le 14 avril 2024 de 10h à 20h.

Note au procès-verbal La Mairesse suppléante informe les citoyens que la période des candidatures au poste de Maire aura lieu jusqu'au 19 avril 2024 et que la date du scrutin est le 19 mai 2024.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal Une période de question a eu lieu.

MD AR24-04-076 FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Paul Brouillard
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h53

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), la Mairesse suppléante n'ayant pas voté.

Je soussignée, Marie Gagnon, Mairesse suppléante de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Et j'ai signé ce 9^e jour d'avril 2024

Marie Gagnon, Mairesse suppléante
Municipalité de Denholm

Je soussignée, Sara Turpin, Directrice générale, trésorière et greffière intérimaire de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 9^e jour d'avril 2024

Sara Turpin, Directrice générale, greffière-trésorière
intérimaire
Municipalité de Denholm

